

## L'arsenal et nos pompiers

Avant le 20<sup>ème</sup> siècle, sur les bâtiments en bauge, le toit est majoritairement végétal (paille, chaume de blé, seigle ou jonc dans la vallée de la Conie).

Ces toitures étaient peu onéreuses et demandaient une charpente légère mais les risques d'incendies étaient énormes ; ainsi la commune de Louville la Chenard a été entièrement détruite en 1844. Quatre-vingt ménages ont été détruits. Les incendies accidentels ou malveillants étaient le fléau numéro un de nos campagnes. D'ailleurs le second empire (1851-1870) interdira les toitures en végétaux, mais devant le coût de la mesure (tuile et changement de charpente) cette décision déclenche des émeutes rurales.

### **Conseil municipal session 22/09/1857 :**

Lors de ce Conseil, pour la première fois, une pompe à incendie est évoquée, et est proposée à l'achat.

### **Conseil municipal session de mai 1858 :**

La commune de Mignières n'ayant pas de bâtiment pour remiser la pompe à incendie dont elle vient de faire l'achat, il est indispensable de faire construire de suite un arsenal. Elle propose de faire établir cette construction dans l'angle de la cour communale sur l'emplacement-même des lieux d'aisance.

Coût de la pompe à incendie avec le chariot : 1 100 frs.  
Le devis des travaux pour l'arsenal dressé par Mr Buisson, agent-voyer cantonal (fonctionnaire chargé de la construction et de l'entretien des chemins vicinaux), s'élève à 1200 frs.

### **Extrait du Conseil du 10/05/1858 :**

Ce jour de Conseil, la commune rapporte l'incendie touchant les familles Bouvard et Guérin (correspondant actuellement aux bâtiments municipaux et à la ferme de la famille Carré). Huit communes ont prêté main forte à Mignières en apportant leur propre pompe à bras : Thivars, Fontenay-sur-Eure, Dammarie, Saint Loup, Ollé, Saint Georges, Marchéville et Magny.

Malgré l'appui de huit communes, par faute d'eau, seule celle de Thivars a fonctionné. L'incendie a détruit 2 creux d'un hangar avec ses récoltes et deux maisons d'habitation.

(Voir extrait du Conseil, page 15)

### **A Mignières :**



### **Au Bois de Mivoye :**

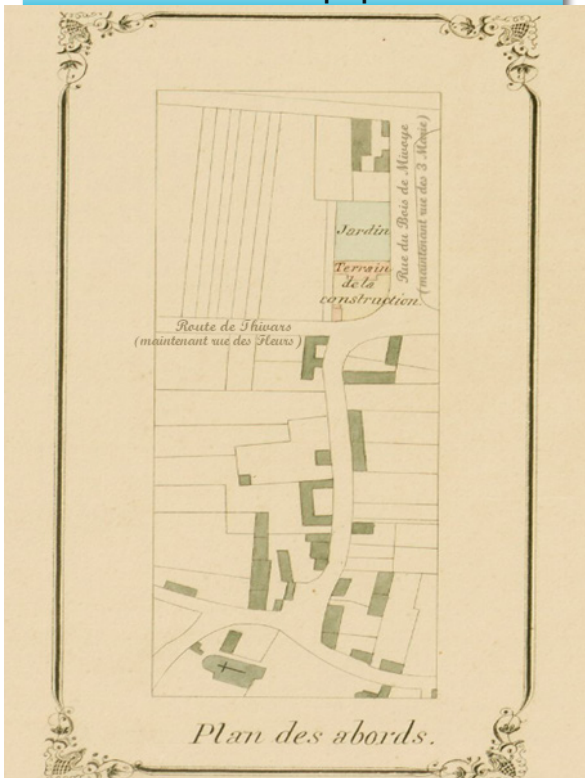


Pour accélérer l'acquisition de la pompe à bras sur Mignières, le Conseil municipal de Mai 1958 fait appel à des aides extérieures.

M. le Maire s'est adressé à la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie dans le département Eure-et-Loir (fondée en 1819) à l'effet d'en obtenir un secours.

La compagnie n'aide que les communes qui assurent leur bâtiment chez elle.

**Plan de mai 1858 : Situation de l'arsenal dans l'enceinte de l'école de l'époque**



En conséquence, Mignéville assure ses bâtiments et ainsi reçoit 400 frs d'aide.

Après quelques temps d'utilisation, la mairie décide d'adopter un premier règlement « intérieur » quant aux indemnités faites aux administrés qui aideront lors des incendies.



**Mai 1862 : 1<sup>er</sup> règlement de la pompe à incendie :**

Au fur et à mesure des années, et jusqu'en 1996, la mairie adapte les tenues et les indemnités à l'évolution du métier.

**Séance du 8/12/1865 :**

(...) Aux personnes chargées du transport de la pompe aux incendies il sera accordé une indemnité de 15 frs, soit que la pompe aille jusqu'à l'incendie, soit qu'elle revienne sans avoir été jusqu'au lieu du sinistre. En outre il a été décidé que la commune donnerait une indemnité de 5 frs pour chaque incendie où se trouveraient des pompiers de Mignéville (...).

**NB : A cette époque, au mieux il faut environ 30 mn pour faire 5 km !**

**Extrait du conseil**

*Du 10 Mai 1858.  
Incendie à Mignéville (attribué à la malveillance)*

*Le 10 Mai 1858, entre minuit et demi et une heure du matin, un violent incendie, attribué à la malveillance, s'est déclaré au village de Mignéville dans l'un des bâtiments appartenant aux enfants de Pucier Samula.*

*En moins d'une heure et avant l'arrivée d'une pompe à incendie, le feu avait dévoré tous les bâtiments de ferme de Pucier comprenant 24 croûtes, une habitation voisine composée d'un maison, d'une chambre et d'une petite grange appartenant à Augustin Lecour. Quatre pompes à incendie se sont réunies sur le lieu du sinistre ce sont celles de Thivars, Fontenay-sur-Eure, Dammariville, St-Goup, Mlle, St-Pierre, Marchéville & Magny.*

*La plupart de ces pompes n'ont pas fonctionné faute d'eau, celle de Thivars a rendu un grand service en prévenant d'une destruction certaine le maison de M. Bouvart qui avait déjà pris feu. Les pompes de cette dernière commune, ceux de Fontenay et ceux de Dammariville sont restés sur le théâtre de la manœuvre jusqu'à trois heures après midi. C'est le monde présent à dignement rempli son devoir.*

**11/03/1883 :** circulaire de la Préfecture du 30/06/1882 relative à la création d'une Caisse Départementale de Secours, de pensions et de retraite en faveur des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir : la commune refuse car elle est très endettée avec la construction de la nouvelle école/mairie.

**10/07/1908 :** la commune adhère aux services d'assurance créé par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

**08/1908 :** en cas d'incendie, remplacement du képi qui est une protection insuffisante, par un casque spécial d'incendie : achat de 20 casques.

**22/12/1912 :** achat de nouvelles tenues pour les pompiers (uniforme de grande tenue).

**09/11/1913 :** suite à un incendie au Bois de Mivoye dans la nuit du 4 au 5 septembre ; les pompiers reçoivent une indemnisation de 0.37 frs/heure et par homme.

**26/06/1921 :**

1 449 frs ont été engagés à l'égard de Mr Lelong, marchand de nouveauté à Chartres, pour le renouvellement de la tenue de feu des sapeurs-pompiers.

**26/06/1921 :**

Révision des tarifs en vue d'une augmentation (taux horaire) Sortie de la motopompe 30 frs versus 20 frs se décomposant ainsi :

Pour 2 voitures 9 frs x 2 = 18 frs

Pour le cheval 12 frs

Pour les hommes 1,50 frs

**07/02/1926 :** les tuyaux en toile en mauvais état vont être remplacés (25 m de 45 mm de diamètre) 250 frs.

**27/06/1926 :** les pompiers de Ver-lès-Chartres ne se feront pas payer lors d'une intervention à Mignéville. La municipalité accepte et Mignéville propose la réciprocité pour Ver et les autres communes voisines.



### **Autres temps autres mœurs :**

Les pompiers se sont toujours adaptés à l'évolution du mode de vie de la population et de la technique.

La pompe à bras a été remplacée par une motopompe en 1932.

Cette motopompe est achetée en communauté par Thivars, Fontenay sur Eure, Ver-lès-Chartres et Mignières. Le coût est de 3 885 frs pour Mignières.

En 1960, Mignières achète sa motopompe : 55 000 frs de la marque DROUVILLE, ainsi que 200 m de tuyaux.

M. André Thiercelin, Maire de l'époque, offre la remorque d'occasion pour la transporter.



**Vers 1971/1972 :** Utilisation des bouches à incendie.

À partir de 1996, l'arsenal sert de rangement pour les services techniques de la mairie. En effet à cette date, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir « SDIS » assure la gestion des sapeurs-pompiers.

Le SDIS 28 c'est 237 sapeurs-pompiers professionnels et 1 850 sapeurs-pompiers volontaires. Le SDIS local (Mignières / Dammarie / Thivars) est basé à Mignières, Zone du Bois Gueslin et est rattaché à Chartres, il comprend 27 pompiers volontaires.

Les sapeurs-pompiers volontaires signent un engagement pour une durée de cinq ans renouvelables.

Les volontaires constituent le maillon essentiel et indispensable de la chaîne d'urgence. Ils effectuent 70 % des interventions dans le département.

Lors du Conseil municipal du 5 mai 2021, la décision a été prise de détruire l'arsenal car il menaçait de s'effondrer.



**La démolition a eu lieu le 11 mai 2021.**

Une réflexion est en cours pour réaménager cet emplacement.

*Informations tirées des archives municipales de Mignières et du site internet du SDIS.*

*Remerciements à Françoise DAGONNEAU pour la réalisation de cet article.*

## **Nos pompiers aujourd'hui**

“ Cette année, pour notre Sainte Barbe 2022, était à l'honneur le sapeur Benoit SEDILLOT pour sa médaille de 20 ans de service, les nominations de Alice MONTEBAULT au grade d'infirmière principale, de Cindy BACHELOT au grade de sergente cheffe et Emmanuel COCHIN au grade de caporal. Vincent TRUCHAN et Ronan PELLETIER ont été nommés le 1<sup>er</sup> décembre au grade d'adjudant et Guillaume HAYE a été reçu au concours de lieutenant de sapeur-pompier professionnel de 1<sup>ère</sup> classe. Nos nouvelles recrues, sapeurs Charlène LASSERRE, Gwenaëlle DELUNEL, Victorine FERREIRA, ont validé leur module incendie et leurs modules secours aux personnes. Le Centre compte 27 sapeurs-pompiers, dont 9 sous-officiers, 2 infirmiers sapeurs-pompiers, 16 caporaux et sapeurs, pour 215 interventions.

A noter : suite aux grosses intempéries de mai et juin une trentaine d'interventions ont été effectuées sur notre secteur. 4 personnes du Centre ont participé au renfort zonal suite aux feux de forêt de cet été.

4 nouvelles recrues nous rejoindrons en 2023.

Merci à tous pour leurs engagements. ”



*Adjudant-chef Franck CATRY.*



### **Manifestations :**

- Loto le samedi 18 mars 2023, salle multi-activités de Mignières.
- Bric à brac le dimanche 27 août 2023 ZI Le Bois Gueslin à Mignières.